

F. Conseils

1. Rentabiliser ses actions

Plan de financement

Hormis les activités philanthropiques, les activités économiques devraient s'autofinancer. Lorsque ce n'est pas le cas ou lorsqu'il est nécessaire d'investir, il est aussi nécessaire d'établir un plan de financement (ou business plan). Ce dernier permettra de mesurer la rentabilité de ses futures actions.

« On n'aurait pas investi si on n'avait pas fait un calcul de rentabilité. Quand on a fait notre magasin, on ne s'attendait pas à ce que le bénéfice de ces produits, avec 30-40% de marges, allait rentabiliser l'investissement dans les années à venir. Ces investissements, on va les rentabiliser après 10-15 ans, voire 20 ans. » Tècle Lachat, Magasin « Les plaisirs du terroir », Suisse

Budget et analyse financière

Le plan de financement se monte au début d'un projet, afin de planifier les chances de réussite (financière) du projet. Du moment que le projet est lancé sur le marché, il est probable que la réalité soit différente. Par contre, il est recommandé de mettre à jour continuellement son plan de financement et d'ajuster son budget.

Les écarts pourront ainsi être mesurés et les implications sur le reste du financement seront plus vite identifiées. Il sera également plus rapide et plus efficace d'identifier des actions d'ajustement.

Étapes récapitulatives pour appliquer l'outil

De nombreux modèles de plan de financement sont à votre disposition sur Internet. Pour réaliser cet exercice, vous pouvez par exemple vous rendre sur le site de l'OFAG qui met à disposition un tableau Excel ([Document de travail – Finances de la planification du projet](#)). Le tableau est relativement facile à remplir. Il peut être rempli selon deux logiques :

- La première est la définition d'un objectif (par exemple : vendre 10t de pommes d'ici 5 ans), puis de définir pour chaque année un pourcentage de réalisation par rapport à l'objectif défini (première année, 10%, puis 25%, puis 50%, etc.) ;
- La deuxième est directement l'évolution de son objectif annuel (première année 1 tonne, puis 2.5 t, puis 5t, etc.).

Par la suite, vous pourrez toujours mettre à jour ce tableau au fur et à mesure des données que vous récolterez. Le tableau initial ou la mise à jour du budget peut toujours être soumis aux conseillers de la Fondation Rurale Interjurassienne. Ces derniers pourront également vous aiguiller vers les outils d'aide existants : financement fédéral, cantonal ou projets existants permettant de financer votre projet.